

Les auxerrois aiment le vélo, mais il faut des pistes cyclables sécurisées !

En commission « mobilités douces », le service de location de vélos à assistance électrique nous a été présenté. Ce choix de mise à disposition de vélos est coûteux: 1 350 000 euros pour l'installation des stations et l'achat des vélos en 2023, et pour l'exploitation : 314 000 euros chaque année. M. Marault reconnaît que c'est une prise de risque. Nous n'aurions pas procédé de cette manière, nous aurions choisi de donner la priorité à la sécurité des cyclistes mais **nous saluons la décision de l'exécutif de vouloir favoriser la pratique du vélo comme mode de transport du quotidien dans l'Auxerrois**. C'est pourquoi, nous avons voté « POUR » lors du conseil communautaire.

Les avantages de la pratique du vélo sont multiples, d'abord économique (un vélo coûte moins cher qu'une auto), bénéfique pour la santé et bon pour le climat. La mise à disposition de 420 vélos à assistance électrique pourra permettre aux Auxerrois de tester ce mode de déplacement avant de prendre la décision de s'équiper d'un vélo personnel.

L'enjeu est clair : diminuer significativement l'usage de la voiture dans les déplacements du quotidien au profit du vélo. **Pour réussir ce transfert modal, de la voiture vers le vélo, il faut prévoir l'aménagement de l'espace public: des pistes cyclables sécurisées et connectées, des stationnements pour les vélos et de la signalétique**. Notre inquiétude porte sur ce point, car, pour le moment, aucun financement n'est inscrit dans le plan pluriannuel d'investissements de notre collectivité et nous ne percevons pas la volonté de M. Marault d'aller au bout du projet "ville cyclable". Or, les études le montrent : l'obstacle au développement du vélo, c'est le manque de sécurité! Les Auxerrois utiliseront les vélos seulement s'ils peuvent se déplacer sans risquer d'être renversés par une voiture ou un camion, sans stress et en gagnant du temps. Nous avons interpellé le président de la communauté d'agglomération afin qu'il s'engage sur le financement des infrastructures cyclables. M. Marault renvoie la responsabilité de la construction du réseau cyclable aux communes, expliquant qu'elles ont la compétence "voirie", mais les petites communes n'ont pas les moyens de supporter cet effort financier. Le cabinet Vizéa, mandaté par la Communauté d'Agglomération prévoit un coût entre 250 et 500 euros le mètre linéaire.

Nous souhaitons la réussite d'« AuxR M le vélo ». Ce projet innovant pour notre territoire passe par l'accompagnement des usagers du vélo, avec l'aide des acteurs locaux, professionnels et associatifs, et par la création d'un réseau connecté de pistes cyclables.

Florence LOURY et Denis ROYCOURT

Auxerre Écologie et Solidarités